

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : 5 septembre 2017

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud, Patrice-Éloi Mallet, Kassim Doumbia, Marie-Lou Noël, Percy Mallet, Rémi Hébert

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Brigitte Mazerolle Arseneau, directrice générale/greffière adjointe

ABSENTE : Mylène Chiasson, greffière

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h 05 et la maire, Anita Savoie Robichaud, souhaite la bienvenue au public.

2. Divulcation de conflits d'intérêts

Aucun

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Marie-Lou Noël et appuyé du conseiller Percy Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal

a. Réunion ordinaire du 5 juin 2017

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 5 juin 2017 soit adopté tel que présenté avec une correction au nom Doumbia aux points 8(c) et 8(j).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b. Réunion extraordinaire du 20 juin 2017

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 juin 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. Réunion extraordinaire du 6 juillet 2017

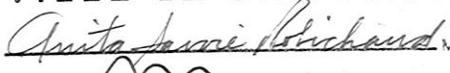
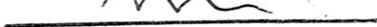
Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 6 juillet 2017 soit adopté tel que présenté avec l'ajout de la mention entre le point 8 et 9 du « Retour dans la rencontre du conseiller Patrice — Éloi Mallet ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

- Signature de l'entente avec le Dr Blanchard pour l'incitatif de 25 000 \$ est en suivi.

PV 2017 09 05 Réunion ordinaire publique

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

SECRÉTAIRE MUNICIPAL

- Des demandes d'appel d'offres pour un auditeur indépendant pour le prochain exercice financier ont été transmises, la date de fin de l'appel d'offres est fixée au 20 septembre 2017. En suivi.

6. Correspondances

- a) La directrice générale fait la lecture d'une lettre, en date du 17 juillet 2017, de Bill Levesque, président de la Société de développement régional, informant la ville qu'il leur est impossible d'offrir un appui financier présentement pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.
- b) La directrice générale fait la lecture d'une lettre, en date du 10 août 2017, de la directrice du Bureau de Développement, de la Fondation de l'Hôpital régional Chaleur, remerciant la ville de sa contribution.
- c) La directrice générale fait la lecture d'une lettre, en date du 27 juillet 2017, de l'honorable Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien, informant la ville qu'une contribution de 83 951\$ sera octroyée pour le projet d'amélioration de la Petite Église.
- d) La directrice générale fait un résumé des permis émis à Shippagan par la Commission des services régionaux Péninsule Acadienne pour la période de mars 2017 à juillet 2017.

7. Rapport des comités

- a) Développement communautaire — par le conseiller Patrice Éloi Mallet
- b) Sécurité publique et développement économique — par la conseillère Marie-Lou Noël
- c) Tourisme — par le conseiller Kassim Doumbia

8. Affaires nouvelles

8 (a) **Résolution : Poste secrétaire-réceptionniste**

Le comité de sélection a procédé aux entrevues de 8 candidats pour le poste de secrétaire-réceptionniste pour la municipalité. Suite à la recommandation du comité de sélection, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que le conseil accepte la candidature de Mélanie Chiasson au poste de secrétaire-réceptionniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 (b) **Résolution : Festival des pêches et de l'aquaculture — demande d'appui financier**

Le comité organisateur du festival nous a fait parvenir une lettre demandant une contribution financière pour la 56^e édition de 2017. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer une contribution monétaire de 1 000 \$ ainsi qu'une contribution en nature.

VILLE DE SHIPPAGAN

Quinta Jarré Richard

 MÈRE

PV 2017 09 05 Réunion ordinaire publique

SECRÉTAIRE
 MUNICIPAL

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 (c) Résolution : ÉcoFestival — demande d'appui financier

La présidente du festival nous a fait parvenir une lettre demandant une contribution financière pour la troisième édition de 2017. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Rémi Hébert d'octroyer une contribution monétaire de 1 000 \$ à l'ÉcoFestival.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 (d) Résolution : Demande d'incitatif — Réal Gauvin

Le conseil municipal ayant pris connaissance d'une demande d'incitatif de la part de Réal Gauvin pour poursuivre le développement de la rue des Fondateurs à Shippagan, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la ville s'engage à construire et à assumer les frais pour la construction de l'égout sanitaire à partir de la rue Goupil jusqu'à l'intersection de la rue des Fondateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 (e) Zone d'amélioration des affaires — études des objections

Une (1) objection soit celle de M. Pierre Lumsden au nom de sa mère, Mme Obeline Lumsden. La directrice générale Brigitte Mazerolle Arseneau fait la lecture du courriel reçu de M. Lumsden. Par contre, huit commerçants de cette zone ont signifié leur accord en signant le formulaire d'adhésion.

Des échanges ont eu lieu entre les conseillers sur le sujet. Ils conviennent qu'il serait opportun de faire un suivi avec Mme Lumsden afin de lui faire part qu'elle peut faire une demande de dérogation pour le zonage de son terrain.

L'ensemble du conseil est d'accord et convient de poursuivre la 3^e lecture dans son intégralité de l'arrêté — zone d'amélioration des affaires et d'en faire l'adoption

8 (f) Résolution : Zone d'amélioration des affaires — 3^e lecture dans son intégralité de l'arrêté et adoption

Le conseil municipal de la Ville de Shippagan a l'intention de modifier l'Arrêté 48 soit l'arrêté municipal pour désigner et établir une zone d'amélioration des affaires à l'intérieur de la Ville de Shippagan, en ajoutant à l'Annexe « A » le nouveau territoire à la zone. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'Arrêté 48 soit adopté dans son intégralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 (g) Résolution : Plan de lotissement rue Francis

En vertu de l'article 56 de la *Loi sur l'urbanisme* du Nouveau-Brunswick, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Percy Mallet que le plan final de lotissement de la rue Francis à Shippagan soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Marie Richard MAIRE
[Signature]
SECÉTAIRE MUNICIPAL

8 (h) Résolution : Responsable de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la greffière, Mylène Chiasson, soit la responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* pour la Ville de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 (i) Résolution : Projet — Séparation des égouts unitaires, rue des Pins, Peupliers et Hôtel-de-Ville

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil municipal accepte d'ajuster le projet « Séparation des égouts unitaires, rue des Pins, Peupliers et Hôtel-de-Ville » en allouant des fonds afin d'augmenter la capacité de la station de relèvement située au 291, avenue Hôtel-de-Ville à Shippagan en y rajoutant une conduite forcée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 (j) Résolution : Contribution Association étudiante de l'Université de Moncton campus de Shippagan

L'association nous a fait parvenir une lettre demandant une contribution financière pour les activités de la rentrée universitaire. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer une contribution en nature d'une valeur estimative de 4 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

La maire lit son rapport.

10. Levée de l'assemblée

Fin de la réunion à 20 h 10

11. Parole au public

La maire donne la parole au public.